



CONSEIL DE DIRECTION
88^{ème} session
Rome, 20-23 avril 2009

FR

UNIDROIT 2009
C.D. (88) 16
Original: anglais
février 2009

Point No. 18 de l'ordre du jour: La base de données UNILAW

(note préparée par le Secrétariat)

<i>Sommaire</i>	<i>Le document illustre les progrès réalisés dans l'élaboration de la base de données UNILAW</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Les membres du Conseil de Direction sont priés d'assister le personnel dans la promotion de la base de données</i>
<i>Mandat</i>	<i>Mandat exploratoire du Conseil de Direction à sa 65^{ème} session (1986); Programme de travail 1987 – 1989 et suivants; Décision du Conseil de Direction à sa 74^{ème} session (1995); Programme de travail 1996 – 1998 et suivants</i>
<i>Degré de priorité</i>	<i>Elevé</i>
<i>Etat</i>	<i>Permanent</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>Rapport annuel 2008 (C.D (88)2)</i>

1. INTRODUCTION

1. La décision de constituer une base de données sur le droit uniforme a été prise par le Conseil de Direction en 1995, lorsqu'il a décidé que l'Institut devrait devenir un "centre d'excellence", un point focal pour le droit uniforme, qui concentrerait les informations concernant l'application pratique des instruments de droit uniforme. L'intention était alors de promouvoir le droit uniforme en fournissant des informations qui seraient autrement difficiles à obtenir et qui n'étaient de toute façon pas regroupées en un seul endroit. Cela revêt une importance particulière pour les pays en développement (mais pas seulement) étant donné le coût des autres sources d'information, notamment les ouvrages, les journaux périodiques et les bases de données commerciales.

2. La philosophie qui sous-tend la base de données a toujours été que le produit offert devrait apporter une plus-value considérable: le matériel devrait être analysé et classé. Le prospectus initial publié en 1996 indiquait que "UNILAW a pour ambition d'être une base de données "intelligente". Autrement dit, il est prévu que les informations puissent être consultées par référence à des concepts juridiques. Les instruments seront analysés par des experts de la matière qui seront chargés de dégager les concepts correspondant à l'instrument et de les classer en tant que mots-clé. Chaque document qui sera par la suite introduit dans UNILAW sera analysé et classé suivant le système de "mot-clé par concept". Les informations contenues dans la base de données sur un sujet donné seront accessibles par ces mots-clé ainsi que par des classifications plus simples et évidentes, comme par exemple la date de la décision de justice ou le nom de la cour qui l'a rendue" (Etude LXIX – Doc. 6, p. 18).

3. Le même document fait référence aux catégories d'informations en indiquant que *"Les trois catégories principales d'informations que devrait contenir chaque rubrique de la base de données sont les textes des instruments internationaux (conventions, lois uniformes, lois modèles, guides juridiques, etc.), les décisions des tribunaux (nationaux et supranationaux) et les références bibliographiques. / Les textes complets des instruments internationaux seraient accessibles, en anglais et en français. Leur recherche se ferait aussi bien à partir de concepts juridiques que, par exemple, du numéro de l'article de la convention ou de n'importe quelle autre classification que les experts pourraient estimer appropriée. Il faudrait bien entendu analyser les instruments afin de mettre en place le système de mot-clé par concept ainsi que les classifications appropriées en accord avec ces derniers. / Les décisions de justice seront disponibles sous la forme de résumés en anglais et en français, avec le texte original lorsque cela est possible, en entier ou en partie selon ce que les experts estimeront nécessaire. Les décisions devraient également être analysées de près afin de s'assurer qu'elles sont classées et accessibles aussi bien à partir de concepts que de méthodes plus classiques. / Les références bibliographiques seraient bien entendu données dans leur langue originale, classées par rubriques et également accessibles par référence au nom de l'auteur, à la date de publication, etc."* (Etude LXIX – Doc. 6, p. 18 - 19).

4. Même si toutes les ambitions du concept original n'ont pas été réalisées, le logiciel devait pouvoir s'adapter aux exigences de la future base de données. En fin de compte, grâce à l'accord fait avec le *Centre for Comparative and Foreign Law Studies* dirigé par M. M. Joachim Bonell, UNIDROIT a pu utiliser le logiciel préparé pour la base de données UNILEX auquel des modifications ont été apportées notamment pour des exigences liées au caractère bilingue de la base. Le site d'origine était prêt en avril 2002 et ne traitait que de la CMR. En 2008, un profond remaniement du site a été réalisé, avec l'addition des nouveaux sujets (*Transport aérien, Transport maritime, Biens culturels, Opérations garanties et Contrats spéciaux*) et de nouveaux éléments (tableaux de la jurisprudence nationale recueillie, sections sur *Systèmes judiciaires nationaux, Rédacteurs et collaborateurs, Abréviations pour revues juridiques et Liens utiles*).

2. ETAT DE DEVELOPPEMENT

5. On trouvera en Annexe 1 au présent document un résumé de l'état de développement de l'insertion des données dans la base de données à ce jour (février 2009). Comme il s'agit d'un processus permanent, une mise à jour sera donnée oralement lors de la session du Conseil. L'état de développement sujet par sujet figure ci-dessous. Les données remontent dans la plupart des cas à 2002, date du premier logiciel. Les dates indiquées font souvent référence à des délais car il n'est pas toujours possible de se souvenir avec exactitude du moment où une tâche a été terminée. Les dates exactes se réfèrent aux dates automatiques données aux dossiers par l'ordinateur au moment de leur création et de la dernière modification. Le matériel est, le plus possible, préparé en dehors de la base avec le programme Microsoft Word de façon à ce que l'insertion dans la base ne soit qu'une question de "copié-collé". La plupart du travail se fait par conséquent avant l'étape de l'insertion du matériel. Les procédures ont été mises au point au fil des années pour permettre que les différentes étapes nécessaires pour entrer les informations se fassent de la façon la plus efficace possible en économisant de l'énergie et du temps. Dans le tableau, la "préparation" du matériel se réfère aux travaux effectués avant l'insertion, à savoir l'analyse du texte des conventions pour identifier les mots-clé, la rédaction des sommaires de jurisprudence et/ou leur traduction, la création du lien avec les questions pertinentes et les mots-clé, la scannérisation, la correction d'épreuves des textes ou des décisions.

A) TEXTES

6. Le texte d'une convention ou d'un autre instrument est extrait, si possible, d'une source électronique. Si l'on ne dispose pas de version électronique, le texte doit être scanné. De toute façon, le texte devrait être relu pour être sûr qu'il ne contient pas d'erreur et que le texte est complet. Le texte doit être extrait en anglais et en français. Parfois, on peut obtenir plusieurs versions (le texte original

plus l'original tel que modifié par un protocole) peut être extrait le même jour. Il convient de noter que, dans le cas des instruments du système de Varsovie et des Règles de La Haye, la base de données inclut à la fois le texte tel que modifié par les divers protocoles (ce qui est nécessaire pour faire le lien entre la jurisprudence et la version correcte du texte de la Convention, et pour préparer les questions et les mots-clé pour les différentes versions) et le texte du protocole en tant que tel en pdf.

CONVENTION	DATE DE PREPARATION	PERIODE D'INSERTION	MARS 2008	FEVRIER 2009
TRANSPORT ROUTIER				
1956 CMR	2002	2002	Insertion A/F visible	Insertion A/F visible
2008 e-CMR	3 juillet 2008	août - oct. 2008		Insertion A/F not visible
TRANSPORT AERIEN				
1929 Varsovie	12 oct. 2007 - 1 fév. 2008	fév. – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975	30 janv. 2008 - 31 janv. 2008	fév. – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955	12 oct. 2007 - 30 janv. 2008	jan. - fév. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 2 de Montréal de 1975	12 oct. 2007 - 25 juin 2008	mai 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 4 de Montréal de 1975	16 janv. 2008 - 13 mars 2008	mai 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1961 Guadalajara	fév. 2008	mars – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1999 Montréal	24 mai 2006 - mars 2008	fév. – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
TRANSPORT MARITIME				
1924 Règles de La Haye	9 nov. 2007 - 4 mars 2008	fév. – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1968 Règles La Haye - Visby	9 nov. 2007 - 4 mars 2008	fév. – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1952 Bruxelles Saisie	16 mai 2005 - 12 sept. 2005	fév. – avr. 2008		Insertion A/F non visible
1978 Règles de Hambourg	4 mars 2008	mars – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
OPERATIONS GARANTIES				
2001 Convention du Cap	Sept. 2006	2007	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
2001 Protocole aéronautique	13 janv. 2006	2007	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
2007 Protocole ferroviaire	5 mars 2008	mars – avr. 2008	Non inséré	Insertion A/F visible
BIENS CULTURELS				
1995 Biens culturels	3 avr. 2007	2007	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
CONTRATS SPECIAUX				
1988 Crédit-bail	17 oct. 2006	2007	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible
1988 Affacturage	4 mars 2008	mars – avr. 2008	Insertion A/F non visible	Insertion A/F visible

B) MATIERES

7. Les matières et les mots-clé sont préparés en analysant le texte de la convention et en les extrapolant de chaque disposition. Les matières concernent les points de droit ou de fait traités dans la disposition. La jurisprudence sera liée à la fois à la matière pertinente et aux mots-clé pertinents. La bibliographie sera également liée aux mots-clé pertinents. Il convient de relever que les matières et les mots-clé doivent être préparés en anglais et en français, et insérés dans les deux langues.

CONVENTION	DATE DE PREPARATION	PERIODE D'INSERTION	MARS 2008	FEVRIER 2009
TRANSPORT ROUTIER				
1956 CMR	mars 2003	mars 2003	Fait A/F visible	Fait A/F - visible
2008 e-CMR	28 – 29 juillet 2008	Sept. – Oct. 2008		Fait A/F – non visible
TRANSPORT AERIEN				
1929 Varsovie	28 fév. 2008 – 1 juin 2008	juin 2008	En cours de préparation	Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975	5 - 12 juin 2008	juin 2008	En cours de préparation	Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955	13 mars 2008 - 24 juin 2008	juillet 2008	En cours de préparation	Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 2 de Montréal de 1975	25 - 30 juin 2008	juillet 2008	En cours de préparation	Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 4 de Montréal de 1975	26 juin 2008 - 2 juillet 2008	juillet – août 2008	En cours de préparation	Fait A/F - visible
1961 Guadalajara	12 – 21 fév. 2008	mars – avr. 2008	Fait A/F visible	Fait A/F visible
1999 Montréal	8 nov. 2006 - 21 oct. 2008	janv. – fév. 2009	Fait – à vérifier	Fait A/F – visible
TRANSPORT MARITIME				
1924 Règles de La Haye	24 juillet 2008 - 10 sept. 2008	sept. - oct. 2008	Fait – à vérifier	Fait A/F - visible
1968 Règles La Haye-Visby	24 juillet 2008 - 17 sept. 2008	oct. – déc. 2008	Fait – à vérifier	Fait A/F – visible
1952 Bruxelles Saisie	11 - 17 mars 2008		En cours de préparation	Fait A/F – à vérifier
1978 Règles de Hambourg	2 août 2007 - 27 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier
OPERATIONS GARANTIES				
2001 Convention du Cap	22 sept. 2006 - 25 mai 2007	2007	Fait – non visible	Fait A/F - visible
2001 Protocole aéronautique	13 janv. 2006		En cours de préparation	En cours de préparation
2007 Protocole ferroviaire				
BIENS CULTURELS				
1995 Biens culturels	18 mai 2007 - 19 fév. 2008	mai 2008	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
CONTRATS SPECIAUX				
1988 Crédit-bail	31 oct. 2006 - 27 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier
1988 Affacturage	2 nov. 2006 - 4 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier

c) MOTS-CLE

8. Un ensemble de mots-clé est extrapolé du texte de la convention. D'autres mots-clé sont issus de la jurisprudence et de la bibliographie (par exemple le texte de la CMR ne traite pas du vol, mais un grand nombre de décisions y font référence, ainsi "vol" a été ajouté comme mot-clé). Les mots-clé et l'état des ratifications sont les deux seuls cas dans lesquels les versions anglaise et française sont insérées ensemble. Pour tout le reste, les versions linguistiques sont insérées séparément.

CONVENTION	DATE DE PREPARATION	PERIODE D'INSERTION	MARS 2008	FEVRIER 2009
TRANSPORT ROUTIER				
1956 CMR	4 mars 2003	2003	Fait A/F – visible	Fait A/F – visible
2008 e-CMR	29 juillet 2008	août. 2008		Fait A/F – non visible
TRANSPORT AERIEN				
1929 Varsovie	29 fév. 2008 – 5 juin 2008	juillet – août 2008	Fait A/F – visible	Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975	5 – 9 juin 2008	août – oct. 2008	En cours de préparation	Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955	23 – 24 juin 2008	sept. – nov. 2008	En cours de préparation	Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. Add n° 2 de Montréal de 1975	25 – 26 juin 2008	sept. – nov. 2008	En cours de préparation	Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. Add n° 4 de Montréal de 1975	1 – 2 juillet 2008	août 2008	En cours de préparation	Fait A/F – visible
1961 Guadalajara	21 fév. 2008	mars – avr. 2008	Fait A/F – visible	Fait A/F – visible
1999 Montréal	17 – 24 oct. 2008	déc. 2008	Fait – à vérifier	Fait A/F – non visible
TRANSPORT MARITIME				
1924 Règles de La Haye	25 juillet 2008 – 10 sept. 2008	sept. – oct. 2008	Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – visible
1968 Règles La Haye-Visby	9 – 11 sept. 2008	sept. – oct. 2008		Fait A/F – visible
1952 Bruxelles Saisie	11 – 17 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier
1978 Règles de Hambourg	2 août 2007 – 27 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier
OPERATIONS GARANTIES				
2001 Convention du Cap	6 – 7 mars 2007	mai – juin 2008	Fait A/F – non visible	Fait A/F – visible
2001 Protocole aéronautique	13 janv. 2006			En cours de préparation
2007 Protocole ferroviaire				
BIENS CULTURELS				
1995 Biens culturels	18 mai 2007 – 19 fév. 2008	fév. – avr. 2008	Fait A/F – visible	Fait A/F – visible
CONTRATS SPECIAUX				
1988 Crédit-bail	31 oct. 2006 – 27 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier
1988 Affacturage	2 nov. 2006 – 4 mars 2008		Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier

D) SUJETS

9. Les sujets sont les mots-clé organisés comme s'ils faisaient partie d'un index analytique à la fin d'une monographie. Les mots sont liés aux articles de la convention et, à travers les articles, à la jurisprudence. Les sujets sont insérés séparément en anglais et en français.

CONVENTION	DATE DE PREPARATION	PERIODE D'INSERTION	MARS 2008	FEVRIER 2009
TRANSPORT ROUTIER				
1956 CMR	4 mars 2003	2003		Fait A/F – visible
2008 e-CMR	15 oct. 2008	oct. 2008		Fait A/F – non visible
TRANSPORT AERIEN				
1929 Varsovie	28 mai 2008 – 5 juin 2008	juin 2008		Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975	5 juin 2008 – 11 juin 2008	juillet 2008		Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955	24 juin 2008	juillet 2008		Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. Add n° 2 de Montréal de 1975	25 juin 2008 – 26 juin 2008	août – sept. 2008		Fait A/F – visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. Add n° 4 de Montréal de 1975	2 juillet 2008	août 2008		Fait A/F – visible
1961 Guadalajara	22 fév. 2008 – 17 avr. 2008	mai – juin 2008		Fait A/F – visible
1999 Montréal	21 oct. 2008 – 24 oct. 2008	fév. 2009		Fait A/F – non visible
TRANSPORT MARITIME				
1924 Règles de La Haye	9 sept. 2008 – 11 sept. 2008	sept. – oct. 2008		Fait A/F – visible
1968 Règles La Haye-Visby	11 sept. 2008	sept. – oct. 2008		Fait A/F – non visible
1952 Bruxelles Saisie				
1978 Règles de Hambourg				
OPERATIONS GARANTIES				
2001 Convention du Cap	27 fév. 2007 – 25 mai 2007	juin – juillet 2008		Fait A/F – visible
2001 Protocole aéronautique				
2007 Protocole ferroviaire				
BIENS CULTURELS				
1995 Biens culturels	18 mai 2007 – 19 fév. 2008	fév. – avr. 2008	Fait A/F – visible	Fait A/F – visible
CONTRATS SPECIAUX				
1988 Crédit-bail				
1988 Affacturage				

E) BIBLIOGRAPHIE

10. La bibliographie est reprise essentiellement de la *Bibliographie de droit uniforme* publiée dans la *Revue de droit uniforme*. La Bibliographie de droit uniforme publiée dans la Revue est préparée par le personnel de la Bibliothèque qui sélectionne les données pertinentes à partir des tables des matières des revues périodiques que reçoit la Bibliothèque. L'on procède à une sélection des références dans la Bibliographie de droit uniforme, les références sélectionnées sont alors classées et liées aux mots-clé, aux champs bibliographiques et aux articles pertinents de la ou des conventions. La bibliographie est insérée deux fois, une fois pour le site anglais et une fois pour le site français.

11. Le nombre d'articles publiés sur un sujet/convention donné sur une année varie. Habituellement, un grand nombre est publié juste avant ou après l'adoption d'un instrument, alors qu'il y en aura moins après quelques années – à moins qu'une révision ne soit prévue. Par exemple, en 2008 un examen des périodiques de la Bibliothèque a permis de recenser une seule entrée pour la *Convention de 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés* et une pour la *Convention de 1988 sur le crédit-bail international*. En 2006, on a recensé 22 entrées sur la *CMR* parce qu'il s'agissait de la célébration du 50^{ème} anniversaire de la Convention, mais elles sont tombées à 8 en 2007. Il y a eu seulement 2 entrée en 2006 et 4 en 2007 pour la *Convention de Montréal de 1999*. Un article peut également traiter de plus d'un instrument, et dans ce cas il sera inséré sous chaque instrument dont il traite.

CONVENTION	DATE DEBUT	PERIODE D'INSERTION	MARS 2008	FEVRIER 2009	
TRANSPORT ROUTIER					
Classée et insérée progressivement	Bibliographie RDU à partir de 1994	Début en 2002	Insérée, visible et classée	Insérée, visible et classée :	
				1956	461
TRANSPORT AERIEN					
Bibliog. sur le transport aérien insérée, mais doit encore être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques	Bibliographie RDU à partir de 1994, début préparation 14 oct. 2005	janv. – avril 2008	Insérée, visible, non classée	Insérée, visible, non classée	
				1929	205
				1929+1955	134
				1929+1975(I)	115
				1929+1955+1975(II)	110
				1929+1955+1975(IV)	132
1999	139				
TRANSPORT MARITIME					
Bibliog. sur le transport maritime insérée, mais doit encore être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques	Bibliographie RDU à partir de 1994, début préparation 14 oct. 2005	janv. – avril 2008	Insérée, visible, non classée	Insérée, visible, non classée	
				1924 (HR)	52
				1968 (H-V)	36
1978	53				
OPERATIONS GARANTIES					
Bibliog. insérée, mais doit encore être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques	Bibliographie RDU à partir de 1994, début préparation 16 mars 2005	janv. – avril 2008	Insérée, visible, non classée	Insérée, visible, non classée	
				2001 Conv.	99
				2001 AP	51
2007 RP	15				
BIENS CULTURELS					
Bibliog. insérée, mais doit encore être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques	Bibliographie RDU à partir de 1994, début préparation 14 oct. 2005	janv. – avril 2008	Insérée, visible, non classée	Insérée, visible, non classée	
				1995	319

CONTRATS SPECIAUX					
Bibliog. insérée, mais doit encore être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques (crédit-bail)	Bibliographie RDU à partir de 1994, début préparation 14 oct. 2005	janv. – avril 2008	Insérée, visible, non classée	Insérée, visible, non classée	
				1988	54
Bibliog. insérée, mais doit encore être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques (affacturage)	Bibliographie RDU à partir de 1994, début préparation 14 oct. 2005	janv. – avril 2008	Insérée, visible, non classée	Insérée, visible, non classée	
				1988	40

F) JURISPRUDENCE

12. On peut soutenir que la jurisprudence est la section la plus importante de la base de données. Toutefois, pour présenter la jurisprudence à l'utilisateur de la façon la plus accessible possible, les décisions doivent être classées et, en particulier pour celles rédigées dans des langues peu communes, résumées en anglais et en français. Cela prend manifestement du temps: outre la rédaction du sommaire, ce dernier doit souvent être édité parce que l'auteur n'est pas de langue maternelle anglaise ou française. En outre, les sections anglaise et française de la base de données ne peuvent jamais être des miroirs inversés parce qu'il faut traduire les sommaires et c'est souvent difficile à organiser. Il a par conséquent été décidé d'insérer le texte intégral des décisions même si le sommaire n'a pas encore été préparé. Cependant, dans de nombreux pays, seules les cours suprêmes ont des bases de données électroniques d'où l'on peut copier les textes et, parfois, les bases de données existantes ne contiennent pas toutes les décisions. Cela signifie qu'il faut la plupart du temps scanner et relire les décisions. Il faut ensuite lier les décisions aux matières et mots-clé. Il faut également insérer la jurisprudence deux fois, une fois sur le site anglais, et une fois sur le site français.

13. Afin de faciliter la recherche et de fournir le plus d'informations possible même si toutes les décisions ne peuvent être résumées, il a été décidé que les tableaux créés pour garder trace (au niveau interne) des décisions recueillies et de leur stade de développement devraient figurer sur le site UNILAW en pdf.

14. On peut résumer la procédure de préparation de la jurisprudence comme suit: en premier lieu, examen des revues périodiques et sélection des décisions qui appliquent les différentes conventions. Les décisions sont ensuite photocopiées, inscrites dans les tableaux qui font la liste de toutes les décisions recueillies par le Secrétariat et rangées. Après, un expert interne ou externe rédigera un sommaire en anglais ou en français et, si possible, il ou elle fera le lien entre les questions pertinentes et les mots-clé et recherchera et extraira également le texte intégral dans l'original. Le sommaire, la sélection de la question et des mots-clé seront vérifiés par le Secrétariat. A ce stade, la décision est prête pour être insérée dans la base de données. La traduction du sommaire sera ensuite faite dans l'autre langue et insérée dans la base de données.

15. Le fait que la base de données ait pu utiliser les sommaires de jurisprudence préparée pour la Revue de droit uniforme constitue manifestement un bonus, notamment parce que ces sommaires existaient en anglais et en français. Il est cependant nécessaire d'analyser encore le sommaire pour faire le lien avec les bonnes matières et les mots-clé. Il ne s'agit donc pas simplement de copier le sommaire, il faut un certain traitement du texte avant de pouvoir l'insérer dans la base de données.

CONVENTION	DATE DEBUT RECUEIL	SOMMAIRES RDU 1996-2007	MARS 2008	FEVRIER 2009
TRANSPORT ROUTIER				
1956 CMR	1998 - 1999	115	Sommaires accessibles: 369	Sommaires accessibles: 406
			Sommaires à vérifier: 339	Sommaires à vérifier: 452
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 717	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 644
2008 e-CMR	Pas en vigueur			
TRANSPORT AERIEN				
1929 Varsovie 1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975 1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955 1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 2 de Montréal de 1975 1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 4 de Montréal de 1975	1998 – 1999	168	Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 18
			Sommaires à vérifier: 342	Sommaires à vérifier: 324
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 92	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 131
1961 Guadalajara	-	7		Sommaires à vérifier: 7
1999 Montréal	2006	2	Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Sommaires à vérifier: 2	Sommaires à vérifier: 7
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 1	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 5
TRANSPORT MARITIME				
1924 Règles de La Haye 1968 Règles La Haye-Visby	1998 – 1999	98	Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Sommaires à vérifier: 98	Sommaires à vérifier: 159
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 268	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 227

1952 Bruxelles Saisie	1998 - 1999	11	Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Sommaires à vérifier: 11	Sommaires à vérifier: 42
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 47	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 36
1978 Règles de Hambourg	1998 - 1999	9	Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Sommaires à vérifier: 9	Sommaires à vérifier: 9
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 14	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 15
OPERATIONS GARANTIES				
2001 Convention du Cap			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 0	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 0
2001 Protocole aéronautique			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 0	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 0
2007 Protocole ferroviaire	Pas en vigueur			-
BIENS CULTURELS				
1995 Biens culturels	2005	2	Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Sommaires à vérifier: 2	Sommaires à vérifier: 2
CONTRATS SPECIAUX				
1988 Crédit-bail	1990		Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 1	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 2
1988 Affacturage	1996		Sommaires accessibles: 0	Sommaires accessibles: 0
			Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 1	Décisions recueillies (en attente de sélection et sommaire): 1

G) ETAT DE MISE EN OEUVRE

16. L'état de mise en œuvre est inséré dès que le texte est inséré et fait l'objet de vérification deux fois par mois. Les Nations Unies et UNIDROIT, dans leurs fonctions de Dépositaires, ont des services informatiques automatiques qui informent les destinataires inscrits des modifications, mais d'autres ne disposent pas d'un tel service. Il peut en particulier être difficile d'obtenir le texte des réserves et des déclarations.

CONVENTION	MARS 2008	FEVRIER 2009
TRANSPORT ROUTIER		
1956 CMR	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
2008 e-CMR		Fait A/F - visible
TRANSPORT AERIEN		
1929 Varsovie	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975		Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955		Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 2 de Montréal de 1975		Fait A/F - visible
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de la Haye de 1955 et le Prot. add n° 4 de Montréal de 1975		Fait A/F - visible
1961 Guadalajara		Fait A/F - visible
1999 Montréal	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
TRANSPORT MARITIME		
1924 Règles de La Haye	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
1968 Règles La Haye-Visby		Fait A/F - visible
1952 Bruxelles Saisie		
1978 Règles de Hambourg		
OPERATIONS GARANTIES		
2001 Convention du Cap	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
2001 Protocole aéronautique	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
2007 Protocole ferroviaire	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
BIENS CULTURELS		
1995 Biens culturels	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
CONTRATS SPECIAUX		
1988 Crédit-bail	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible
1988 Affacturage	Fait A/F - visible	Fait A/F - visible

H) AUTRES ELEMENTS

17. Afin d'aider les utilisateurs, d'autres sections ont été ajoutées en 2008. Parmi celles-ci:

- ♦ **A propos d'UNILAW** – brève présentation de la base de données
- ♦ **Sponsors**
- ♦ **Rédacteurs et collaborateurs** – contient une liste des collaborateurs permanents et des stagiaires
- ♦ Résumés des **systèmes judiciaires nationaux** – illustre brièvement les systèmes judiciaires des pays dont les décisions figurent dans la base de données (en pdf)
- ♦ **Liens Internet utiles** (en pdf)
- ♦ **Abréviations** des titres des revues juridiques périodiques desquelles sont tirées les décisions – ces abréviations sont utilisées en particulier dans les tableaux des décisions (en pdf)
- **Liens** aux articles sur la jurisprudence sur le site Internet électronique de la *Revue de droit uniforme*.

3. ASSISTANCE

18. Plusieurs années se sont écoulées entre la décision prise par le Conseil de créer une base de données et la mise en oeuvre de cette décision. La raison principale de ce retard a été le manque chronique de fonds. Cette situation a changé lorsque l'institut a reçu des donations spécifiques pour la base de données: \$ 50.000 de l'ICAIR (*International Center for Automated Information Research* de l'Université de Floride) en 1999, Lit. 96.813.500 d'un donateur privé en 2000 et 5.000 euros de CAPITALIA en 2003. En 2007 et 2008 la *Fondation de droit uniforme* a donné des fonds importants (27.500 et 33.200 euros respectivement).

19. En raison de problèmes avec la société de logiciels qui avait été sélectionnée en premier lieu, il a fallu attendre deux ans avant que le logiciel ne soit en place. Le logiciel n'était prévu que pour une convention (la CMR) et le site s'ouvrait directement sur cette convention. Ce n'est qu'en 2008 que les autres sections de la base de données ont été ouvertes (voir le tableau ci-dessus).

20. La lenteur du développement de la base de données était dû à un manque de ressources à la fois financières et humaines. L'Institut a accueilli un certain nombre de stagiaires pour travailler sur la base de données, mais ce n'est qu'en mai 2004 que l'Institut a pu employer une assistante, totalement financée par des donations, pour travailler sur la base de données à temps partiel. Cela n'a été possible qu'une fois le logiciel mis en place parce que l'on ne connaissait pas avec certitude le coût du logiciel. Le fait qu'UNIDROIT ait pu utiliser le logiciel préparé pour la base de données UNILEX comme base de départ a réduit les coûts de façon importante, ces derniers étant principalement constitués par les modifications nécessaires à apporter, notamment pour travailler en deux langues.

21. Mme Judit Kisely remplit les fonctions d'assistante depuis mai 2004. Ses fonctions comprennent l'insertion des textes, des matières, des mots-clés, des sujets, des références bibliographiques, de la bibliographie et de l'état de mise en oeuvre des différentes conventions. Une partie importante de son travail, en particulier avant l'ouverture des différentes sections en 2008, a été de recueillir le texte intégral des décisions retenues, ce qui signifiait contrôler s'il existait une version électronique et, dans le cas contraire, scanner la décision et faire de la relecture d'épreuves.

22. La préparation de sommaires de jurisprudence a été largement confiée à des stagiaires. Le premier stagiaire qui a travaillé sur la base de données est venu en 1997. Depuis 2002, ceux qui ont travaillé sur la base de données figurent sur la liste dans le tableau ci-dessous, avec une indication de la période à laquelle ils sont venus et des sujets sur lesquels ils ont travaillé. L'expérience avec les stagiaires a été dans l'ensemble positive. A part quelques exceptions, ils ont fait du bon travail. Certains vont continuer à travailler pour la base de données par la suite. On trouvera en Annexe 3 une liste des stagiaires venus à l'Institut entre 2002 et 2008.

4. DEVELOPPEMENTS FUTURS

23. Un tableau illustrant les développements prévus pour 2009/2010 figure en Annexe 2 au présent document.

24. Le tableau illustre les prochaines étapes dans l'achèvement de la structure de la base de données. Une fois la structure complétée, il s'agira de "nourrir" la base de données, en particulier avec de la jurisprudence et de la bibliographie. Le recueil des décisions se poursuivra, on fera des photocopies des décisions trouvées dans les revues périodiques de la Bibliothèque et les tableaux des décisions recueillies seront mis à jour régulièrement. La quantité de travail qui pourra être faite dépendra du temps destiné à la base de données.

25. Outre le travail sur le matériel dont le Secrétariat dispose déjà, il faut développer des contacts avec des universités et d'autres institutions qui ont un intérêt pour une base de données comme UNILAW.

26. Ainsi, dans le but de "nourrir" la base de données, on essaiera d'établir des relations avec les universités, des tribunaux, des avocats, des chambres de commerce et des organisations (aussi bien intergouvernementales que non-gouvernementales).

27. Afin d'obtenir des fonds pour la base de données, on essaiera d'établir des relations avec des organisations nationales de coopération, des fondations et d'autres institutions. Pour cela, l'Institut sera assisté par la *Fondation de droit uniforme* qui a elle-même donné des fonds pour la base de données.

28. Par ailleurs, la base de données fera l'objet de publicité auprès de pays et de milieux intéressés, afin de parvenir au but de la base de données, à savoir la promotion du droit uniforme dans la pratique.

29. *Les membres du Conseil sont priés d'assister le Secrétariat à établir les contacts nécessaires pour promouvoir la base de données.*

RESUME DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA BASE DE DONNEES UNILAW EN FEVRIER 2009

ANNEXE 1

CONVENTION / PROTOCOLE	TEXTE	MATIERES	MOTS-CLE	SUJETS	CHAMPS BIBLIOGR.	BIBLIOG.	TABLEAU DE DECISIONS	DECISIONS			
TRANSPORT ROUTIER											
1956 CMR	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Classée et insérée progressivement	Fait visible	1,505, 406 access. 452 à vérifier			
2008 e-CMR	Inséré A/F non visible	Fait A/F non visible	Fait A/F non visible	Fait A/F non visible	Fait A/F non visible						
TRANSPORT AERIEN											
1929 Varsovie	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Bibliog. sur le transport aérien insérée mais doit être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques	Fait visible	455 18 accessibles 324 à vérifier			
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot add. N°1 de Montréal de 1975	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible						
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible						
1929 Varsovie Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955 et le Prot add. N°2 de Montréal de 1975	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible						
1929 Varsovie Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955 et le Prot add. N°4 de Montréal de 1975	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible						
1961 Guadalajara	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible						7 à vérifier
1999 Montréal	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible					Fait visible	12 7 à vérifier
TRANSPORT MARITIME											
1924 Règles de La Haye	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible		Bibliog. sur le transport maritime insérée mais doit être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques	Fait visible	386 159 à vérifier 78 42 à vérifier			
1968 Règles La Haye-Visby	Inséré A/F visible	Fait A/F non visible	Fait A/F visible	Fait A/F non visible							
1952 Bruxelles Saisie	Inséré A/F non visible	Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier								
1978 Règles de Hambourg	Inséré A/F visible	Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier						Fait visible	24	
OPERATIONS GARANTIES											
2001 Convention du Cap	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Bibliog. insérée mais doit être liée aux mots-clé et aux champs bibliographiques		-			
2001 Protocole aéronautique	Inséré A/F visible							-			
2007 Protocole ferroviaire	Inséré A/F visible							-			
BIENS CULTURELS											
1995 Biens culturels	Inséré A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Fait A/F visible	Bibliog. insérée, doit être liée aux mots-clé et aux champs bibliog.	Fait visible	2			
CONTRATS SPECIAUX											
1988 Crédit-bail	Inséré A/F visible	Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier			Bibliog. insérée, doit être liée aux mots-clé et aux champs bibliog.	Fait visible	2			
1988 Affacturage	Inséré A/F visible	Fait A/F – à vérifier	Fait A/F – à vérifier			Bibliog. insérée, doit être liée aux mots-clé et aux champs bibliog.	Fait visible	1			

RESUME DES TRAVAUX PREVUS EN 2009/2010

ANNEXE 2

CONVENTION	TEXTE	MATIERE	MOTS-CLE	SUJETS	CHAMP BIBLIO.	BIBLIOG.	DECISIONS
TRANSPORT ROUTIER							
1956 CMR						Ajouter (69 données), et classer	Vérifier et insérer
2008 e-CMR	Rendre visible	Rendre visible	Rendre visible	Rendre visible	Rendre visible	Ajouter, classer et rendre visible	
TRANSPORT AERIEN							
1929 Varsovie						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Prot. Add. N°1 de Montréal de 1975						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955 et le Prot. Add. N°2 de Montréal de 1975						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1929 Varsovie telle qu'amendée par le Protocole de La Haye de 1955 et le Prot. Add. N°4 de Montréal de 1975						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1961 Guadalajara						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1999 Montréal						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
TRANSPORT MARITIME							
1924 Règles de La Haye						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1968 Règles La Haye-Visby						Ajouter et classer	Vérifier et insérer
1952 Bruxelles Saisie		Vérifier et insérer	Vérifier et insérer			Ajouter et classer	
1978 Règles de Hambourg		Vérifier et insérer	Vérifier et insérer			Ajouter et classer	
OPERATIONS GARANTIES							
2001 Convention du Cap						Ajouter et classer	
2001 Protocole aéronautique		Préparer et insérer	Préparer et insérer	Préparer et insérer	Préparer et insérer	Ajouter et classer	
2007 Protocole ferroviaire		Préparer et insérer	Préparer et insérer	Préparer et insérer	Préparer et insérer	Ajouter et classer	
BIENS CULTURELS							
1995 Biens culturels						Ajouter (1 donnée) et classer	Vérifier et insérer
CONTRATS SPECIAUX							
1988 Crédit-bail		Vérifier et insérer	Vérifier et insérer	Préparer et insérer	Préparer et insérer	Ajouter (1 donnée) et classer	Vérifier et insérer
1988 Affacturage		Vérifier et insérer	Vérifier et insérer	Préparer et insérer	Préparer et insérer	Ajouter et classer	Vérifier et insérer

LISTE DES STAGIAIRES D'UNILAW A L'INSTITUT (2002 - 2008)

ANNEXE 3

M. Leo Van den Hole,	Avocat, Dewey & LeBoeuf, Bruxelles (Belgique)	janvier – mars 2002	Sommaires de décisions belges sur la CMR
M. Norman Pepe	Bonelli Erede Pappalardo LLP, Londres (Royaume-Uni)	février – mai 2002	Sommaires de décisions italiennes sur la CMR
M. Massimo Baldini	Rome (Italie)	septembre 2002 - septembre 2003	Sommaires de décisions espagnoles sur la CMR
Mme Virginie Hollanders	Juriste d'entreprise, Paris (France)	février – avril 2003	Traduction de sommaires de décisions anglaises sur la CMR
Mme Charlotta Jull	Barrister and Solicitor, Colombie britannique (Canada)	partie de stage janvier – avril 2004	Traduction de sommaires de décisions françaises sur la CMR Sommaires de décisions anglaises sur la CMR Résumés de systèmes judiciaires nationaux
M. Yann Prédali	DESS Systèmes juridiques comparés, Ordre mondial, Aix-en-Provence (France)	mai – juillet 2004	Sommaires de décisions françaises sur la CMR Résumé du système judiciaire français
Mme Gabriele Kozloi	Vienne (Autriche)	partie de stage mai 2005	Sommaires de décisions autrichiennes sur la CMR
Mme Anne Hausmann	Rechtsreferendarin, LG Krefeld/OLG Düsseldorf (Allemagne)	partie de stage en juin – juillet 2005	Sommaires de décisions allemandes sur la CMR
Mme Jessica Peterkin	Etudiante, Ecole du Barreau du Québec (Canada)	partie de stage juillet 2005	Sommaire d'une décision française sur la CMR
M. Alexander Wulf	Faculté de droit Bucerius, Hambourg (Allemagne)	février – avril 2007	Sommaires de décisions allemandes sur la CMR
M. Francesco Chiattelli	Libera Università internazionale di Studi Sociali (LUISS), Rome, Italie	février – juillet 2007	Sommaires de décisions italiennes sur la CMR et les Règles de La Haye
Mme Anja Hauth	Etudiante-Assistante de recherche (Studentische Hilfskraft), Université de Freiburg (Allemagne)	septembre – octobre 2007	Sommaires de décisions allemandes sur la CMR
M. Laurent Ramette	LL.M., Elève-avocat, Ecole des Avocats de la Région Rhône-Alpes, Lyon (France)	septembre 2007 – février 2008	Sommaires de décisions françaises sur la CMR Matières et mots-clé: 1999 Conv. Montréal 1961 Conv. Guadalajara 1988 Conv. affacturage 1988 Conv. crédit-bail Traduction de résumés de systèmes judiciaires nationaux
Mme Estela Pereira Arroyo	Avocat, Barcelone (Espagne)	septembre 2007 – mars 2008	Sommaires de décisions espagnoles sur la CMR, Matières et mots-clé: 1952 Convention de Bruxelles, 1978 Règles de Hambourg, 1976 LLMC
Mme Patricia Denise Labal	Avocat, Buenos Aires (Argentine), Master International Business Law, Université de Rome I "La Sapienza"	mars – juillet 2008	Sommaires de décisions uruguayennes sur les Règles de La Haye et les Règles La Haye-Visby
Mme Helene Jaschinski	Etudiante-Assistante de recherche (Studentische Hilfskraft), Université de Freiburg (Allemagne)	septembre 2008	Traduction de sommaires de décisions françaises sur la CMR
M. Philipp Küster	Etudiant en PhD (Droit des transports), Université de Hambourg (Allemagne)	septembre – octobre 2008	Sommaires de décisions allemandes sur la Convention de Montréal de 1999